

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

scientifiques, mais linguistiques, l'enseignement de l'histoire se faisant en français et en allemand, sans toutefois que la même période soit professée en deux langues. A l'heure actuelle, il est cependant encore trop tôt pour donner le résultat final des études entreprises.

L'Université américaine de Georgetown, où se préparent à leur carrière les futurs diplomates d'outre-Atlantique, a conclu un accord avec celle de Fribourg : le programme d'études de Georgetown prévoyant que les étudiants doivent passer deux semestres de celles-ci dans une Université d'Europe, c'est Fribourg qui sera cette Université. Elle recevra, dès l'automne, une quinzaine d'étudiants, qui fréquenteront principalement les cours de sciences économiques. Pour les recevoir, le Foyer Saint-Justin s'est agrandi, et les nouveaux venus y trouveront une organisation analogue aux « colleges » de leur pays. Un professeur de Georgetown accompagnera ce premier contingent, le R.P. Yates, qui enseignera les sciences économiques avec le titre de professeur invité.

L'Institut de pédagogie et de psychologie appliquée a organisé, en juillet, un cours de vacances consacré à l'adolescence et à ses problèmes. Plus de 600 participants appartenant à 14 pays différents, suivirent les exposés présentés par des professeurs au grand renom, venus de Suisse ou de l'étranger. Après avoir constaté que l'adolescence est autre chose qu'une évolution biologique, qu'elle est une période de construction de la personnalité, qu'elle est plus et mieux que le jeu de l'interaction des dispositions du sujet et des facteurs du milieu, de savants conférenciers étudièrent les meilleures manières d'aider le jeune à se préparer à donner la réponse que la vie attend de lui. D'autres examinèrent l'influence que le cinéma exerce sur lui, l'aide que l'école peut lui apporter, que ce soit l'école populaire, l'école professionnelle, l'école normale ou le gymnase. Enfin, le cours s'occupa aussi des difficultés que l'adolescent rencontre, et qui peuvent devenir pour lui occasion de crises. Les conférences étaient données en français, allemand et italien. Chaque jour, des séances de discussion permettaient à chaque participant de demander ou d'apporter des compléments d'information. A l'issue de ce cours, une résolution fut votée rappelant le droit à la liberté d'enseignement, et celui, pour les parents, de placer leurs enfants dans l'école de leur choix.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

Le Département de l'instruction publique a changé de chef. M. Albert Picot, après vingt-trois années de magistrature, dont neuf à la tête de l'instruction publique, ne s'est pas présenté aux élections du Conseil d'Etat de novembre 1954. Le 2 décembre, au cours d'une charmante réception d'adieu offerte au personnel du Département, aux membres du bureau du Sénat universitaire, aux directions d'écoles

secondaires, aux inspecteurs d'écoles primaires et aux chefs des services de l'Office de l'enfance, le Recteur de l'Université et le Secrétaire général du Département exprimèrent au distingué magistrat leurs sentiments d'estime et de reconnaissance pour toute l'œuvre accomplie en faveur de l'instruction publique et de la haute culture dont il fut toujours un ardent promoteur, servant ainsi fidèlement les intérêts d'une cité qui s'enorgueillit d'être depuis des siècles un centre intellectuel.

Son successeur est M. Alfred Borel, avocat et Conseiller national qui, par ses activités antérieures, était familiarisé avec bien des arcanes de ce très gros Département.

Plusieurs services ont changé de titulaire.

Le 22 juin 1955, M. Edouard Laravoire, chef du Service d'observation et inspecteur des classes spéciales et des maisons d'enfants, était enlevé, à l'âge de 62 ans et après quarante années d'activité, à l'affection de ses chefs, de ses collègues et du personnel. M. Ed. Laravoire dirigeait notre service médico-pédagogique depuis sa création, en 1930; il s'est consacré à sa tâche délicate avec un esprit de service admirable.

M. Raymond Uldry, qui a réorganisé avec l'aide d'une fiduciaire le service du Tuteur général, a été nommé par le Conseil d'Etat, dès le 1^{er} juillet 1955, chef du Service des apprentissages (Département du commerce et de l'industrie); il est chargé en particulier d'étudier les solutions qui pourraient être fixées par la loi sur la formation professionnelle, qui est toujours à l'étude. Ces solutions peuvent être d'une grande importance pour toutes nos écoles professionnelles. M. Pierre Zumbach, chef de l'Office social de l'Eglise nationale protestante, a été désigné en qualité de nouveau Tuteur général; comme il ne peut pas entrer immédiatement en activité, M. Uldry continuera à remplir les fonctions de Tuteur général conjointement avec celles de Chef du Service des apprentissages.

Signalons aussi le décès de M. Paul Lachenal, qui dirigea le Département de 1930 à 1936, et qui ne laisse que des amis.

Enseignement primaire

Les études pour la mise au point du plan d'études continuent. L'Union des instituteurs a obtenu d'un quotidien, la *Tribune de Genève*, la publication d'un questionnaire détaillé destiné à renseigner sur les vœux de la population, qui devait dire l'importance relative à attribuer aux diverses disciplines. Un millier de réponses — ce qui est en somme peu — ont été envoyées. D'autre part, tout le corps enseignant a dû donner son avis et ses desiderata. Les commissions d'études ont ainsi un abondant matériel à disposition. Il est assez rare que les questions scolaires fassent l'objet de la propagande des partis; ce fut pourtant le cas en novembre 1954 pour les élections cantonales. Une opposition assez générale se manifesta contre l'enseignement de la lecture globale — employée dans cinq ou six classes sur plus d'une centaine — et contre l'écriture script (à laquelle, depuis 1948, est substituée l'écriture liée à partir de la sixième primaire). Le nouveau Conseil d'Etat mit, en conséquence, fin à l'essai limité d'utilisation de la lecture globale, et décida l'introduction de l'écriture liée à partir de la 3^e année: un

professeur secondaire de dessin — déchargé de son enseignement — a reçu pour mission d'étudier, dès la rentrée de septembre 1955, tous les problèmes posés par cette décision : modèles d'écriture, cours de formation aux instituteurs en activité et aux candidats, méthodologie, etc.

Plusieurs partis politiques avaient aussi inscrit dans leur programme la revalorisation des traitements des instituteurs primaires. Rappelons que ceux-ci, qui sont identiques pour les institutrices, sont de Fr. 8840.— pour atteindre en douze annuités Fr. 12 920.—, à quoi s'ajoutent diverses indemnités ; d'après la liste officielle publiée en 1952 par l'*Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, Genève occupait le second rang pour ces traitements, juste après Bâle-Ville ; mais aux traitements indiqués par l'organe officiel de la Conférence suisse des chefs de Départements de l'instruction publique, il y a lieu d'ajouter les allocations accordées par les principales communes de Suisse, ce qui modifie sensiblement la position des traitements genevois. Le Conseil d'Etat a donc chargé le Département d'étudier une augmentation des traitements ; cette étude va aboutir prochainement.

Le nombre des élèves continue à augmenter ; l'enseignement enfantin et primaire en compte actuellement plus de 20 000, répartis dans 740 classes (31 de plus que l'année précédente). Quarante et un brevets ont été distribués en juin 1955, en séance solennelle, aux nouveaux membres du corps enseignant. La démobilisation des suppléants (233, non compris les 15 candidats chargés de classe et les 26 retraités gardés en activité) va commencer prochainement.

M. Edmond Rast, inspecteur d'écoles primaires depuis 1932, a atteint la limite d'âge après quarante-quatre ans de services, au cours desquels il a assuré avec talent l'enseignement du français aux candidats. Il a été remplacé par M. Alfred Mauris.

M^{me} Anne-Lise Jotterand, inspectrice des écoles enfantines, avait demandé un congé pour l'année scolaire, et l'a fait renouveler pour l'an prochain. Son intérim a été assuré par M^{me} Georgette Basset, que le Conseil d'Etat vient de nommer définitivement dans ses fonctions, l'augmentation du nombre des classes enfantines justifiant la nomination d'une seconde inspectrice.

M. Robert Dottrens, professeur de pédagogie à l'Université, codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation, a démissionné, en juillet 1955, de ses fonctions de directeur des Etudes pédagogiques, soit de notre école normale. Deux directeurs, MM. Samuel Roller et Roger Nussbaum, assumeront dorénavant cette charge.

De nouveaux manuels ont été achevés au cours de l'année : il s'agit du remaniement du 2^{me} volume de grammaire dû à feu Albert Atzenwiler, et du 2^{me} volume de l'*Histoire de la Suisse* par Grandjean et Jeanrenaud ; les *Tableaux de conjugaison*, par Samuel Roller, sont à l'impression. Le manuel de géographie locale *Au pays genevois*, par Raymond Uldry, d'une présentation ingénieuse et fort attrayante, a été distribué dans les classes.

Les constructions d'écoles se poursuivent : Chêne-Bourg a inauguré la jolie école du plateau de Bel-Air. Vernier a rénové et agrandi son école. La Ville a édifié, dans sept endroits, neuf pavillons qui permettent d'attendre l'adoption de projets définitifs.

Enseignement secondaire

La première vague d'augmentation des effectifs a atteint, en septembre 1954, le 7^e degré, autrement dit la première classe du Collège classique. En décembre 1949, nous avions évalué à 333 le nombre des élèves qui entreraient en VII^e du Collège ; les inscriptions ont été de 327 ; mais en cours d'année, l'effectif a passé à 334. Pour la rentrée de septembre 1955, dans cette même classe, 396 inscriptions étaient prévues ; actuellement il y en a 395. L'exactitude de nos prévisions prouve que les constructions que nous demandions sont indispensables. Le Collège a dû, en 1954, occuper provisoirement une salle de paroisse, une salle de réunion dans le bâtiment de la gymnastique, et trois salles de la caserne des pompiers, qu'on atteint au moyen d'une passerelle.

Le nouveau Conseil d'Etat, dès son entrée en fonction, s'est occupé de fournir des locaux ; des conférences ont réuni les représentants des deux Départements intéressés : travaux publics et instruction publique. On court au plus pressé, c'est-à-dire que des dispositions provisoires ont été arrêtées. Deux centres scolaires nouveaux s'édifient, l'un pour le Collège et le Collège Moderne dans la campagne Rigot, que l'Université, propriétaire du domaine, a bien voulu mettre partiellement à disposition. Il recevra en septembre 1955 quinze classes, neuf du Collège Moderne, six du Collège. Les pavillons comprennent des salles de gymnastique, de physique, de sciences naturelles, de dessin et de travaux manuels. L'autre centre, destiné à l'Ecole professionnelle et ménagère et à l'Ecole supérieure des jeunes filles, sera dans la campagne Cayla, que possède l'Etat. Quatre classes de l'Ecole ménagère y logeront dès septembre 1955 ; elles auront salles de gymnastique, de repassage, de couture et de cuisine. L'Ecole supérieure des jeunes filles n'occupera qu'en septembre 1956 de nouveaux pavillons dans ce centre ; en attendant, les combles de l'école de la rue Voltaire sont transformés en huit salles de classe, une salle de gymnastique ayant dû être sacrifiée dans l'opération.

Ces pavillons provisoires, dont le nombre pourra s'étendre, la place disponible étant grande, permettront d'étudier la construction de bâtiments définitifs.

Le Conseil d'Etat a mis dans son programme l'élaboration d'un plan d'études général de l'enseignement secondaire inférieur sans pour cela vouloir détruire les caractéristiques des diverses écoles. Le Département a en conséquence désigné une série de commissions, comprenant les directeurs des écoles secondaires, des inspecteurs et instituteurs primaires, des maîtres secondaires des écoles en cause et des écoles ou sections qui leur font suite. Ces commissions, réunies en une assemblée générale, ont commencé leurs travaux. Le directeur de l'enseignement secondaire a posé une série de questions qui devront être élucidées : début de l'enseignement secondaire inférieur (12 ou 13 ans, soit 7^e ou 8^e degré ; dans le premier cas, toutes les écoles secondaires s'aligneraient sur le Collège classique) ; tronc commun en 7^e, avec options (soit sélection et répartition des élèves), certificat d'études à la fin de la scolarité ; place des diverses disciplines, leur choix, leur méthodologie,

la formation des maîtres ... Autant de problèmes dont les solutions influeront sur l'organisation même de l'enseignement.

S'il n'est pas possible, dans le cadre d'une brève chronique, d'énumérer toutes les modifications de programme réalisées ou décidées, il importe toutefois de signaler que l'enseignement secondaire cherche de plus en plus à préparer l'élève à la vie, à lui ouvrir l'esprit et à susciter sa curiosité. D'où les tentatives de travail dirigé, qui réussissent fort bien. D'où les visites d'usines, d'entreprises commerciales, d'expositions, à Genève ou hors de Genève. D'où la participation à des concours, tel celui organisé par le Rotary club à l'occasion de son cinquantième anniversaire ; ou le succès de la représentation de *Cinna*, réservée aux élèves, par le Théâtre national populaire. D'où aussi les récitals, concerts et soirées donnés par les élèves de telle ou telle école ou classe. Les peintres-décorateurs ont orné l'école du Grutli d'une grande peinture murale fort remarquable. Cette année, la « journée » de l'Ecole des arts et métiers était réservée à nos écoles d'apprentissage : les parents, le grand public, ont pu voir les apprentis au travail dans leurs classes et leurs ateliers ; parmi tous les appareils et machines exposés, notons spécialement un hélicoptère dont les plans ont été calculés par deux élèves techniciens et exécutés dans les ateliers.

Enseignement supérieur

Les bâtiments, dans cet ordre d'enseignement aussi, posent des problèmes qui n'ont pas laissé indifférent le nouveau Conseil d'Etat. Une partie de l'édifice des Bastions a été très heureusement rénovée ensuite du transfert de l'Institut de Physique ; cette étape des travaux, due à l'ancien chef du Département des travaux publics, s'est terminée par l'inauguration, dans la belle salle du Sénat, de la décoration murale, œuvre du peintre Eric Poncy. Mais ce n'est qu'une étape. L'herbier Boissier devra bien émigrer un jour et rejoindre les autres collections du Conservatoire botanique de la Ville de Genève. Le Museum d'histoire naturelle, qui occupe une aile du bâtiment des Bastions, subsiste dans le flanc de l'Université ; lui aussi devrait bien céder la place, mais les décisions appartiennent à la propriétaire, c'est-à-dire à la Ville, et non pas à l'Etat.

Le Département des travaux publics a fait déterminer le volume du futur Institut d'hygiène, de celui de pathologie et de médecine légale, de l'Ecole de médecine et de l'Ecole de chimie. Ces constructions auront lieu dans l'ordre ci-dessus indiqué ; des commissions ont entrepris les premiers travaux. Le projet de création d'une cité universitaire trouve aussi un accueil favorable à l'Hôtel-de-ville.

Le corps professoral n'a pas été épargné par la mort. Elle a enlevé MM. Henri Lagotala, chargé de cours d'étude et recherche des gîtes pétroliers et maître secondaire ; Henry Pasdermadjian, professeur extraordinaire d'organisation et de comptabilité industrielles ; Henri Flournoy, chargé de cours de psychologie médicale ; Liebmann Hersch, professeur ordinaire de statistique. Plusieurs professeurs honoraires sont décédés, notamment MM. Eugène Borel, né en 1862 et dont la carrière fut des plus brillantes, Henri Fehr, né en 1870, ancien recteur et qui dirigea la revue *L'enseignement mathématique*. Ce nécrologie serait trop

incomplet s'il ne rappelait la mémoire de M. Albert Roussy, secrétaire honoraire de l'Université.

M. Edouard Poldini, qui était professeur extraordinaire, est devenu professeur ordinaire de géographie appliquée et d'étude des gîtes pétrolières, joignant ainsi à son enseignement celui qui était donné par M. Lagotala.

M. Gérald Mentha a été nommé professeur extraordinaire de l'organisation et de la comptabilité industrielles, succédant à M. Pasdermadjian.

Plusieurs professeurs ont atteint la limite d'âge, ce qui a donné lieu à des nominations et à des regroupements d'enseignements, surtout à la Faculté de droit. M. Maurice Bourquin, professeur ordinaire de droit international public, et M. Georges Sauser-Hall, professeur ordinaire de législation civile comparée et de droit international privé, ont tous deux été nommés professeurs honoraires. M. Léopold Boissier, professeur extraordinaire de droit constitutionnel comparé, a démissionné pour pouvoir se consacrer à sa nouvelle charge de président du Comité international de la Croix-Rouge. Ensuite de ces départs, l'enseignement de M. Jean-Adrien Lachenal, professeur extraordinaire, comprend, outre le droit civil comparé, le droit international privé. M. Paul Guggenheim est nommé professeur ordinaire de droit international public ; M. Alexandre Berenstein, professeur ordinaire de droit du travail et des assurances sociales et privées ; M. Pierre Lalive d'Epinay, professeur ordinaire de procédure civile générale et de droit civil suisse ; M. Adrien Robinet de Cléry est chargé de cours du droit constitutionnel comparé ; M. Bernard Gagnebin, de celui de la philosophie du droit et M. Georges Brossat, de celui de la procédure civile genevoise, cédé par M. le professeur Graven dont les cours de droit pénal et de procédure pénale sont augmentés.

A la Faculté des Lettres, M. Waldemar Deonna, professeur ordinaire d'archéologie et d'histoire de l'art, atteint la limite d'âge et devient professeur honoraire. M. Paul Collart, doyen et déjà professeur d'histoire et d'épigraphie latine, est chargé de la chaire d'archéologie ; il renonce à son cours à l'Ecole d'architecture. M. Jean Leymarie est chargé, à titre de professeur extraordinaire, de l'histoire de l'art, qu'il enseignera aux côtés de M. Pierre Bouffard. M. Willy Tappolet, qui était — à côté de son enseignement secondaire — chargé de cours de musicologie, devient professeur extraordinaire.

A la Faculté des sciences, trois nominations sont intervenues : celles de M. Grégoire Wannier, professeur ordinaire de physique théorique ; de M. Robert Monnier, professeur ordinaire de chimie et d'électrochimie techniques, et de M. Pierre Wenger, chargé de cours de radiochimie.

En Médecine, M. René Gilbert, professeur ordinaire de radiologie médicale, a démissionné pour raison de santé ; il est devenu professeur honoraire. M. le Dr Fred Bamatter, professeur associé et chargé de cours, est devenu professeur extraordinaire de puériculture, et M. le Dr William Geisendorf a été chargé du cours d'enseignement propédeutique d'obstétrique et de gynécologie.

A l'Institut de médecine dentaire, M. Paul Guillermin, professeur de polyclinique dentaire, d'art et d'hygiène dentaires et de stomatologie,

a atteint l'âge fatidique de la retraite ; il reçoit l'honorariat. Les enseignements ont été répartis autrement à la suite de cette démission : M. le professeur Jean-Arthur Held donnera dorénavant la pathologie et thérapeutique des organes buccaux, la polyclinique stomatologique et dentaire, les prothèses chirurgicales maxillo-faciales et la stomatologie clinique, tandis que M. Louis Baume est nommé professeur d'odontologie.

A l'Ecole d'architecture, MM. Louis Villard, professeur attaché d'acoustique, et François Perroux, professeur attaché de technique financière, ont tous deux atteint la limite d'âge.

M. le professeur William Rappard, directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, a fait savoir au Conseil exécutif de la Fondation qu'il désirait résigner ses fonctions de directeur dès la fin de la présente année universitaire. Les autorités, les professeurs, ses anciens élèves, venus des cinq continents, l'ont fêté au cours d'un grand dîner, le samedi 9 juillet, et lui ont exprimé éloquemment leur estime pour l'œuvre accomplie. Le Conseil Exécutif a appelé pour le remplacer M. Jacques Freymond, qui a renoncé pour ce faire à sa chaire à l'Université de Lausanne.

Signalons, pour terminer cette revue du corps professionnel, que neuf nouveaux privat-docents ont été habilités à enseigner.

L'Université, au cours du « dies academicus », a conféré à MM. Marc Boegner, André Siegfried, Auguste Simonius, Egidio Reale et Hans Wehberg, le doctorat *honoris causa*.

MM. les professeurs Marcel Raymond et Erwin Rutishauser ont reçu, respectivement, le prix des lettres et celui des sciences de la Ville de Genève. Les trente ans de professorat du Professeur Auguste Lemaître ont été célébrés comme il se doit.

L'Université compte un grand nombre d'étudiants ; parmi eux, il y a une proportion d'étrangers plus forte que partout ailleurs en Suisse. Leur situation est parfois difficile et demande des interventions délicates. Aussi un poste d'assistante sociale a-t-il été créé, qui rend les plus grands services. On juge aussi combien une cité universitaire serait utile. Pour sa part, le Département du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique a bien voulu admettre gratuitement aux polycliniques les étudiants qui ont eu recours à une institution d'entraide universitaire.

L'Ecole d'interprètes a tellement grandi depuis sa fondation qu'elle ne pouvait pas rester, sans de graves inconvénients, un institut annexe de la Faculté des lettres. Dès le début du semestre d'été 1955, elle a reçu son autonomie. Son nouveau statut lui permettra de se développer encore selon ses destinées propres.

Le Professeur A. Franceschetti a orienté une partie de ses travaux sur la génétique humaine. Leurs résultats sont tels que l'existence officielle a été accordée depuis janvier 1955 à ce nouvel institut.

La Fondation Rockefeller a mis à la disposition du Professeur Jean Piaget Fr. 228 000.— pour un centre d'épistémologie génétique, et la Fondation Ford lui alloue 35 100 dollars pour des recherches sur les rapports entre le développement de la pensée chez l'enfant et celui de la perception.

Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls gestes généreux en faveur des recherches ou des étudiants. En souvenir d'un ancien élève de l'Institut de médecine dentaire, un fonds Larue, de Fr. 10 000.—, a été institué. Quant à la Société Académique, ses largesses ne se comptent plus.

* * *

Une fois encore, Genève a accueilli la Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et par le BIE. Celle de cette année était la dix-huitième. Elle a duré du 4 au 12 juillet et réunissait les délégations de soixante-cinq pays et les observateurs d'une dizaine d'institutions. Elle tend ainsi à l'universalité, tous les continents étant représentés. Il est d'un intérêt toujours renouvelé d'entendre les rapports sur le mouvement éducatif de tant de pays si divers. Les déclarations de certains délégués sur les difficultés auxquelles se heurtent les autorités pour créer un système éducatif et pour instruire leurs populations sont parfois bien émouvantes. Outre ces rapports, l'ordre du jour portait sur l'enseignement des arts plastiques dans les écoles primaires et secondaires et sur le financement de l'éducation. Cette fois encore, les recommandations furent adoptées à l'unanimité : toutes les divergences raciales, religieuses, politiques, économiques, s'abolissent quand il s'agit de promouvoir l'instruction, dont dépend l'amélioration de la condition humaine.

HENRI GRANDJEAN.

Jura bernois

Nous vivons, dans le domaine scolaire, non pas encore à l'ère atomique, mais à l'époque d'une grave pénurie de maîtres.

Ce phénomène peut paraître, à première vue, avantageux pour le corps enseignant, qui est devenu subitement une denrée rarissime, de sorte que l'on choie, que l'on cajole ses maîtres, qu'on les traite avec plus d'égards que jamais, et que les élèves des écoles normales sont placés déjà bien avant leurs derniers examens de brevet.

Mais ces avantages ne sont-ils pas, hélas, compensés par les inconvénients de la situation, même en ce qui concerne les intérêts directs du corps enseignant ? Pour tenir les classes, et non pas seulement en période de remplacement, on fait appel aux maîtres retraités, aux institutrices mariées qui avaient jugé bon de se vouer à leur tâche familiale, mais aussi aux instituteurs d'occasion : étudiants de toutes facultés, écrivains, journalistes en disponibilité, etc., etc. Messieurs les inspecteurs scolaires auraient fort à dire là-dessus et certaines localités ne savent plus, depuis des années, ce qu'est un véritable maître d'école. Il arrive que des vocations pédagogiques se révèlent, et que tel qui se croyait fait pour écrire, ou pour manier l'outil, trouve soudain de la joie à enseigner et déploie une activité fructueuse. Encore faudrait-il savoir qui fait aux maîtres leur bonne, ou leur mauvaise réputation. Rien n'est plus difficile que de se prononcer en pareille